

L'ALLIANCE NATIONALE

No 258 — CEROLE TURGEON, St-Philémon, Co. de Bellechasse: S.B.P.G., Hon. Adolphe Turgeon, 71 d'Auteuil, Québec; Frés., Em. Levesque; S.F. et T. L. J. Turgeon; S.F. et T. Z. Barnaby; M.D.E., L. Blain, à Armagh. Réunions, le dimanche, à 3 hrs p.m., chez L. J. Turgeon.

No 259 — CEROLE MONT CARMEL, St-Malo d'Acadian; S.A., Emile Bédard; S.F. et T. L. F. Brault. Réunions, le dimanche, après l'office divin, salle des Forestiers Catholiques.

No 260 — CEROLE ST-VEINANT, Paquetville; S.A., S.F. et T. L. G. Garon. Réunions, le dimanche, à 7 hrs p.m., salle des Forestiers Catholiques.

No 261 — CEROLE ARTHABASKA, Arthabaska; S.A., A. A. Fisher; S.F. et T. F. X. Lemieux. Réunions, le dimanche, à 7 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 262 — CEROLE STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton; S.A., Wilfrid Bergeron; S.F. et T. Omer Leclerc. Réunions, le dimanche, à 1:30 p.m., chez M. Art. Aouin.

No 263 — CEROLE RIVIERE-A-PIERRE, Rivière-à-Pierre; S.A., S.F. et T. Wilfred Voyer. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., salle Cauchon.

No 264 — CEROLE ROYAL, Ville St-Louis; S.A., Jos. No. 36 Maguire; S.F. et T. W. L. Picard, 1295 St-Laurent. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., chez M. Marchand.

No 265 — CEROLE COLOMB, Horton Falls; S.A., Norman Beauchemin; S.F. et T. Rémi Tétrault. Réunions, le dimanche, à 7:30 p.m., salle des Chevaliers de Colomb.

No 266 — CL. ST-CAJETAN, Mansenville, Co. Brome; S.A., S.F. et T. Pierre Duchesneau. Réunions, le dimanche, à 11 hrs a.m., école du village.

No 267 — CEROLE LACADIE, Co. St-Jean; S.A., Victor Bédard; S.F., Alc. Deland. Réunions, le dimanche, à 3 hrs p.m., salle de la Fabrique.

No 268 — CL. NAPOLEON, Charlemagne, Co. l'Assomption; S.A., S.F. et Trés., Frédéric Bédard. Réunions, le dimanche, à 2 hrs p.m., salle des Arisians.

No 269 — CL. ST-FRÉDÉRIC, Co. Drummond; S.A. et S.F., J. P. Faré. Réunions, le dimanche, salle du notaire Faré.

No 270 — CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jacques-Cartier; S.A., S.F. et Trés., J. P. Legault. Réunions, le dimanche, à 7:30 a.m., salle de l'Hôtel de Ville.

No 271 — CL. BOSQUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F. et T. L. L. Ledoux. Réunions, le dimanche, à 7:30 p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 272 — CL. ST-PRIME, Co. du Lac St-Jean; S.A., S.F. et T. Alf. Vézina. Réunions, le dimanche, à 7 hrs p.m., salle M. Rency.

No 273 — CL. ST-PIERRE, Co. du Lac St-Jean; S.A., S.F. et T. H. St-Pierre protém. Réunion, le dimanche, à 7 hrs p.m., à l'école du village.

No 274 — CL. GRATON, Pawtucket, R. L.; S.A., Arthur Allx, 5 Mary St; S.F. et T. N. L. Bouliet, 925 Main St. Réunions, le dimanche, le dimanche, à 2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 275 — CL. ST-WILBROD, Hébertville Station, Lac St-Jean; S.A., Nap Hudson; S.F. Jos. Aug. R. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., club St-Jean-Baptiste.

No 276 — CL. MONT-GENAIS, Rocorval, Lac St-Jean; S.A., J. E. Boly; S.F. et T. Adj. Bouchard. Réunions, le dimanche, à 8 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 277 — CL. ST-GEDEON, St-Gédéon, Lac St-Jean; S.A., S.F. et T. Thomas Lavoie. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., salle publique.

No 278 — CL. METABETCHOUAN, St-Jérôme, Lac St-Jean; S.A., P. J. Bte Lafauce; S.F. et T. F. Plourde. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., salle Plourde.

No 279 — CEROLE CHAMPLAIN, La Cite, Co. de Labelle; S.A., S.F. et T. W. Moranyne. Réunions, le dimanche, à 8 hrs p.m., salle du Club Athlétique.

No 280 — CEROLE STE-AGATHE, Co. de Terrebonne; S.A. D. Ché, S.F. et T. A. B. S. L. Réunions, le dimanche, à 8 hrs p.m., salle Forget.

No 281 — CEROLE TETRAUPTVILLE, Comté d'Hocheville; S.A., Ephrem Benoit; S.F. et T. M.D.R., Geo. Loney. Réunions, le dimanche, après la grande messe, chez M. Ephrem Benoit, rue St-Antoine.

No 282 — CEROLE LAROCHE, St-Bruno, Lac St-Jean; S.A., Edg. Bouché; S.F. et T. Ph. P. S. Réunions, le dimanche, à 8 hrs p.m., salle publique.

No 283 — CEROLE LAUVERGNE, Montpelier, S. P. G. Dupont Morrison, 214 St-Jacques; S.F. et T. G. A. Lafontaine, 235 St-Denis; S.A., Em. Loney, 235 St-Jacques; S.F. et T. Edg. Bouché, 41 St-Laurant; M.D.E., L. P. D. Vival, 357 St-Denis. Réunions, le dimanche, à 8 hrs p.m.

No 284 — CL. STE-ADELE, comté de Terrebonne; S.A. A. Lanthier; S.F. et T. Ed. L.agné. Réunion, le dimanche, à 8 h. p.m., salle E. Longpré.

No 285 — CL. OKA, comté de Montmagny; S.A. Adolphe Chéné; S.F. et T. M.D.E., J. W. Oulmet. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., salle de l'école.

No 286 — CEROLE BOUCHETTE, Lac St-Jean; S.A., J. E. Morin; S.F. et T. Eugène Jalb. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., salle Forget.

No 287 — CEROLE DUFOURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montmagny; S.A., Sam. Huet; S.F. et T. Jos. Trudel, Montmagny. Réunions, le dimanche, à 8 h. p.m., chez M. Wilf. Trudel.

No 288 — CEROLE ST-ALEXIS, Co. Chicoutimi; S.A., S.F. et T., Harry Tremblay. Réunions, le dimanche, à 7 h. p.m., à la salle Pagé.

No 37 — CEROLE BAGOTVILLE, Co. Chicoutimi; S.A., Victor Côté; S.F. et T. L. J. Lévesque. Réunions, le dimanche, à 7 h. p.m., à la salle Simard.

No 300 — CL. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville; S.A., Théo J. Davignon; S.F. et T. Aug. P. Gosselin. Réunions, le dimanche, à 7:30 p.m., à la salle Aug. P. Gosselin.

No 310 — CL. ST-ALBAIN, Co. Bagot; S.A. A. Wilfrid Mélançon; S.F. et T. M.D.E., J. E. Mich. id. Réunions, le dimanche, à 7 h. p.m., à la salle publique du village.

No 311 — CL. VILLEVALE, Co. Hochelaga; S.A., J. Ed. Roy; 2473 Labelle; S.F. et T. Jos. Beaurais, 1955, Dufrénil. Réunions, le dimanche, à 8 hrs p.m., à la salle de la commission scolaire.

No 312 — CL. BREBEUF, St-Pierre, Co. Montmagny; S.A. Wm. Parsons; S.F. et T. Jos. Alb. Blais. Réunions, le dimanche, à 3 hrs p.m., à la salle Lavallée.

No 313 — CL. BOURASSA, North Hatley Co. Stanstead; S.A. Pierre Beaulieu, S.F. et T. Alf. B. Pelletier. Réunions, le dimanche, à 7 h. p.m., chez M. Alf. B. Pelletier.

No 314 — CL. PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A. Oscar Gosselin, S.F. et T. Achille Blondin. Réunions, le dimanche, à 2 hrs p.m., à l'école catholique du village.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, — d'après leur âge à l'inscription.

Age		Age		Age		Age	
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	35	27	40	36	45	45	57
19	36	28	40	37	46	46	58
20	36	29	41	38	47	47	59
21	37	30	41	39	48	48	60
22	37	31	42	40	49	49	70
23	38	32	42	41	50	50	70
24	38	33	43	42	51	51	80
25	39	34	43	43	52	52	80
26	39	35	44	44	53	53	90
							1.00

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Bénéfices

accordés par l'Alliance Nationale

INDÉMNITÉ. — 1° de \$5 par semaine, pendant 20 semaines, aux membres inscrits à une caisse locale; 2° de 60 centins par jour, pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1° — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alo porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance à sa vie, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qui l'a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à ses décès.

2° — Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alo porteur.

(b) INDÉMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qui l'a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Âge d'admissibilité: de 18 à 55 ans.

Contributions à taux fixes graduées d'après l'âge à l'admission.